



# Fédération **A**utonome de la Fonction Publique Territoriale

## **ATSEM : une 1<sup>ère</sup> étape est franchie, mais le combat se poursuit !**

Dans le cadre d'une conférence de presse des syndicats CGT, **FA-FPT**, FO, Sud et SNUTER-FSU Territoriale, réunis ce mercredi 18 avril 2018, le point a été fait sur les récentes évolutions statutaires du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Pour mémoire, le décret n° 2018-152 du 1<sup>er</sup> mars 2018 stipule que les ATSEM sont "chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines", en-dehors de leurs missions d'hygiène et d'entretien des locaux, alors que le décret n° 2018-153 du 1<sup>er</sup> mars 2018 leur ouvre l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie "C+") grâce à la création d'une filière spéciale.

La **FA-FPT** était représentée par Pascal Kessler.

Dans son intervention, il est revenu essentiellement sur les points suivants :

- Sans mobilisation, il n'y aura pas de véritable changement de statut pour les ATSEM !
- Une reconnaissance de la pénibilité du métier d'ATSEM et, pour garantir leurs conditions de travail, l'obligation minimum d'un.e agent.e par classe. Aujourd'hui, ces collègues sont obligé.e.s de "naviguer entre les classes"
- Une définition précise des tâches attendues des ATSEM doit légalement être donnée.

**Autonome, progressiste, solidaire,  
à la FA un autre syndicalisme est possible !**

COMMUNIQUÉ



**FA-FPT**

96 rue Blanche  
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : [secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org)

Site internet : <http://www.fafpt.org>